

ÉDITORIAL
À armes égales

© Virginie de Galzain

Dans la guerre sanitaire contre le Covid-19, les soignants redoutent la vague des patients autant qu'ils attendent celle qui leur apportera, par quelque pont que ce soit, les masques et équipements dont ils ont désespérément besoin. En l'espace de quelques jours, la France a bien reçu des millions de masques. Mais, sur le terrain, la pénurie frappe encore durement les professionnels, même les plus exposés, les soignants et plus généralement ceux qui travaillent aux côtés des malades, en établissement ou à domicile. Pour la Cfdt, des solidarités peuvent aussi s'exercer à l'échelle des militants, en récoltant le maximum de matériel disponible, en ouvrant nos réseaux, en s'impliquant dans la reconversion temporaire de nos outils de travail. C'est un effort collectif que nous devons mener afin de protéger l'ensemble des professionnels en première ligne... et leur donner enfin les moyens de se battre à armes égales.

Jocelyne Cabanal,
secrétaire nationale

• VISOCONFÉRENCE MACRON-PARTENAIRES
SOCIAUX : PREMIÈRES RÉPONSES... P. 2
• ORDONNANCES : DÉROGATIONS À LA DURÉE
DU TRAVAIL, QUELLES GARANTIES ? P. 3



© Sébastien Ortola/REA

Dans une situation inédite en France, et malgré le manque de moyens, les soignants font tout pour sauver des vies.

COVID-19

PAROLES DE SOIGNANTS ET
DE MILITANTS

- DIRECTEURS D'HÔPITAL ET D'EHPAD, RÉGULATEUR DU SAMU, INFIRMIERS, AIDES À DOMICILE... SONT EN PREMIÈRE LIGNE PENDANT LA CRISE SANITAIRE.
- MALGRÉ LE MANQUE DE MOYENS, LES RISQUES POUR EUX ET LEURS PROCHES, ILS RÉPONDENT PRÉSENTS.
- LA CRISE DOIT ÊTRE PENSÉE DANS LA DURÉE AFIN D'ÉVITER L'ÉPUISEMENT DES PERSONNELS.

On ne s'arrête pas !, clame Émilie Florence, aide à domicile au centre intercommunal d'action sociale du Pays de Fénelon (Dordogne). *Nous avons notre conscience professionnelle, même si nous avons peur. Peur pour nous, nos familles et les personnes que nous visitons. Mais nous devons être là au chevet de nos bénéficiaires, essentiellement des personnes âgées. En ce moment, ils ont plus que jamais besoin de nous car ils sont effrayés par tout ce qui se passe. On les rassure comme on peut. Ils sont soulagés de savoir que l'on reviendra demain.* » Dans ce département

comme partout en France, les professionnels de santé, malgré leurs inquiétudes, rassurent et assurent leur mission au service des citoyens.

Des hôpitaux débordés

« En vingt ans de carrière, je n'ai jamais vu ça ; je traite environ 200 appels dans la journée, c'est du non-stop. On fait sauter les jours de repos de tout le monde », témoigne Christophe, assistant de régulation au service d'aide médicale urgente (Samu) d'Orléans. Le nombre d'appels au 15 est vertigineux, et les temps d'attente en ligne s'allongent, au détriment de la réactivité des

services. Ce constat, Bertrand Brand, secrétaire général du Syndicat Cfdt santé-sociaux du Haut-Rhin, le fait tristement dans les hôpitaux du Grand Est, l'un des principaux foyers de l'épidémie. L'hôpital de Mulhouse est saturé depuis plus d'une semaine. Colmar et Strasbourg, les établissements voisins, sont débordés. « Les personnels tombent malades les uns après les autres. Et ce n'est pas seulement l'hôpital qui souffre. Tous les professionnels du social, du médico-social et du maintien à domicile sont débordés. Ils manquent cruellement de matériel et d'accompagnement. L'afflux de malades est tel que nous ... »

... utilisons, en une seule journée, deux fois plus de matériel que ce que nos stocks permettent. Je ne sais pas combien de temps nous allons pouvoir tenir.» Alors que les malades sont redéployés vers d'autres établissements en France et en Europe (notamment en Allemagne), il espère que la solidarité nationale et européenne permettra une meilleure prise en charge.

Solidaires face à la crise

Pour anticiper l'inévitable afflux de patients, le Centre hospitalier régional d'Orléans fait appel à toutes les bonnes volontés. Et elles sont nombreuses. « Les élèves infirmières sont venues en renfort, sur la base du volontariat, et plus de 600 anciens agents de l'hôpital se sont également portés volontaires. Nous ne nous attendions pas à une telle solidarité ! », se réjouit Chantal Blanchet, déléguée syndicale CFDT. Il en faudra. Alors que le nombre de victimes et que les inquiétudes s'accroissent de jour en jour dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad), la syndicaliste tire le signal d'alarme. « Dans les Ehpad, on ne réanime plus. Même si c'était déjà le cas auparavant dans certaines situations, cela reste choquant. Les soignants sont habitués à accompagner les patients en fin de vie, mais pas de façon aussi brutale. » Le CHI Caux-Vallée de Seine (Normandie), qui compte 300 lits en Ehpad, se prépare également à faire face à la tempête. Les personnels partis à la retraite ces trois dernières années ont été invités à reprendre du service. « Les 30 infirmières et aides-soignantes contactées ont répondu positivement, se félicite Tina Perez, la directrice générale de l'établissement et militante CFDT. Ici aussi, tout est fait pour protéger les personnes vulnérables. Les visites sont interdites, et le personnel se mobilise pour rendre leur quotidien moins triste. Je m'attends à vivre quinze jours à l'hôpital, mais ça pourrait être plus. Quand on voit la situation de nos collègues dans l'Est, on se dit que le confinement va peut-être nous

éviter d'être débordés, de vivre ce qu'ils sont en train de vivre. »

Tenir sur la durée

« Malgré les discours rassurants de la direction et des acteurs politiques, nous ne sommes pas prêts, alerte Thierry Bourrier, infirmier et militant CFDT de l'hôpital AP-HP Émile-Roux de Limeil-Brévannes (Val-de-Marne), alors que les premiers patients atteints du Covid-19 arrivent.

La situation est très compliquée pour les soignants. Le personnel est désorienté. Les consignes pas toujours claires. Nous avons l'impression d'être oubliés. Nous n'avons pas accès aux tests de dépistage... »

Alors qu'une nouvelle organisation du travail a été mise en place – sans concertation – dans l'établissement, l'infirmier insiste : « Nous ne savons pas où nous allons, mais quoi qu'il arrive, nous ferons le travail, nous donnerons notre temps et notre énergie. Nous tiendrons... mais combien de temps ? »

Au siège de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes, à Lyon, où travaille Christian Berthod, élu CFDT, tout le monde est sur le pont. La cellule régionale d'appui et de pilotage sanitaire, mise en place dès le début de la crise, tourne sept jours sur sept. Le standard croule sous les appels, tout comme les demandes par mail. « Ceux qui habituellement critiquent les fonctionnaires qui ne font rien, là, ils voient ce qu'il se passe ! », gronde ce pharmacien inspecteur, réquisitionné, « y compris le dimanche », pour organiser l'indispensable logistique des soins, notamment la transformation des lits de soins intensifs en lits de réanimation. Si la détermination des professionnels de santé ne fait aucun doute, la gestion des énergies sur le long terme sera déterminante. « Tout le monde se serre les coudes et on avance, il y a un engagement très fort, un effet galvanisant de la crise, insiste Christophe, le régulateur du Samu. Il faudra tenir sur la durée, physiquement. On sait très bien que quand on est fatigué, on est plus enclin à tomber malade... »

Guillaume Lefèvre



© Michel Edler/Pool-RÉA

La visioconférence du 27 mars avec le chef de l'État a permis aux partenaires sociaux, dont la CFDT, de faire part de leurs priorités à Emmanuel Macron.

VISIOCONFÉRENCE PARTENAIRES SOCIAUX PREMIÈRES RÉPONSES À L'ISSUE DE LA RENCONTRE

Outre les échanges réguliers avec les ministres du Travail, de l'Économie et de la Santé, une visioconférence était organisée le 27 mars entre le chef de l'État et les partenaires sociaux. Son objet : les difficultés rencontrées par les salariés et les entreprises depuis l'entrée en vigueur des mesures de confinement et les moyens de concilier poursuite de l'activité économique et protection des salariés pendant la pandémie. Pointant les inquiétudes suscitées par les ordonnances prises ces derniers jours (lire la p. 3), la CFDT appelle globalement à la responsabilité et à la solidarité. « Cette crise nous rappelle ce que doit être la priorité en toutes circonstances : l'humain et la vie humaine », déclarait Laurent Berger à l'issue de la rencontre. Or l'urgence, c'est la situation sanitaire et celle des soignants. Le cri d'alarme poussé depuis des mois dans les hôpitaux et les Ehpad semble enfin avoir trouvé une oreille attentive avec la crise sanitaire. Deux jours après l'annonce du plan d'investissement massif pour l'hôpital par le chef de l'État, le gouvernement s'est engagé durant la réunion à prendre rendez-vous dans les prochains jours avec les organisations syndicales du milieu hospitalier sur les primes et les revalorisations

à apporter au personnel soignant. Le gouvernement semble également avoir entendu l'appel à la responsabilité quant au versement de dividendes aux actionnaires des entreprises. Quelques heures après la rencontre, le ministre de l'Économie annonçait son interdiction pour les entreprises bénéficiant d'un prêt garanti par l'État ou d'un report de versement de cotisations. « Un signal fort appelant les entreprises à la cohérence », a salué la CFDT, qui se félicite que le gouvernement réponde aussi clairement à l'une de ses revendications.

Une "seconde ligne" à protéger

La priorité doit désormais aller à la protection des salariés en poste. Si la mise en place de mesures de protection et d'organisation du travail adaptées tend à se généraliser (lire la p. 3), les abus sont encore nombreux, estiment les organisations syndicales, qui appellent les pouvoirs publics à la vigilance sur la tentation d'une prime au travail. « Aucune prime, si bénéfique soit-elle pour ceux qui en bénéficient, ne peut être un salaire de la peur. Elle ne saurait être un substitut de la protection à laquelle les salariés ont droit ni un solde de tout compte pour la suite », estime le secrétaire général de la CFDT.

Anne-Sophie Balle

ORDONNANCES URGENCE SANITAIRE DÉROGATIONS À LA DURÉE DU TRAVAIL, QUELLES GARANTIES ?

Trois jours à peine après l'adoption de la loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 au Parlement, les premières ordonnances arrivent. Et, parmi elles, celle portant sur la durée du travail (qui doit permettre aux chefs d'entreprise d'« adapter temporairement les règles » dans certains secteurs « pour faire face à la crise », selon les termes du ministère du Travail) suscite de vives inquiétudes. En temps normal, la durée du travail effectif hebdomadaire ne doit pas dépasser deux limites que sont les 48 heures de travail pendant une même semaine et 44 heures en moyenne sur une période de douze semaines. Pour les secteurs concernés (dont la liste doit être publiée par décret dans les prochains jours), l'ordonnance du 25 mars prévoit de porter la durée maximale à 60 heures par semaine et 45 heures sur une période de douze semaines. Le repos compensateur minimal entre deux journées de travail est, lui, ramené de 11 à 9 heures.

Un courrier et trois exigences

Si elle reconnaît la nécessité de prendre des mesures exceptionnelles pour soutenir l'activité économique, la CFDT estime qu'aucune dérogation ne devrait exister au détriment de la sécurité et de la santé

des salariés. Dans un courrier adressé à Muriel Pénicaud, Laurent Berger demande que « chaque secteur d'activité concerné par ces exceptions fasse l'objet de la publication d'un décret en propre [...] et sur une période la plus limitée possible ». Dans son courrier de réponse, la ministre du Travail assure que chaque secteur d'activité concerné par ces dérogations fera l'objet d'un décret, « dont la validité sera définie sur une période strictement limitée aux besoins du secteur et à ceux de la nation ». La question se pose d'autant plus que l'ordonnance prévoit des dérogations pouvant aller jusqu'au 31 décembre 2020. Or, pour la CFDT, travailler 60 heures dans certains secteurs est totalement inenvisageable ! Depuis le début de la crise, elle fait la promotion du dialogue social, afin que ces dispositions dérogatoires soient globalement discutées au sein du comité social et économique des entreprises concernées, à l'image de ce qu'elle a obtenu en matière de congés payés. Elle souhaite enfin que ces décrets sectoriels soient a minima soumis pour avis au sein des instances concernées dans les 24 heures précédant leur publication.

Anne-Sophie Balle

L'agriculture et l'agroalimentaire font partie des secteurs dont la durée du travail pourrait être revue à la hausse. Intenable sur la durée, estime la CFDT.



© Stéphane Leitenberger/RéA

GUIDE BONNES PRATIQUES SITUATION ENCORE TENDUE DANS LE BTP

Depuis le début du confinement, la discussion est vive entre le gouvernement d'un côté, soucieux de maintenir l'activité dans le bâtiment et les travaux publics, et les organisations syndicales et patronales de l'autre, rétives à toute reprise précipitée, alors que 80% des chantiers sur le territoire national sont à l'arrêt. Premier sujet de discorde, aujourd'hui résolu : le secteur du BTP, exclu dans un premier temps du dispositif de chômage partiel, y est désormais éligible. Vient ensuite le sujet de la protection des salariés – préalable indispensable, de l'avis unanime des organisations syndicales, au redémarrage des travaux. Une sortie de crise semblait se dessiner cette dernière semaine. Un guide des bonnes pratiques, auquel la Fédération nationale Construction et Bois (FNCCB-CFDT) a pu apporter sa contribution, est en cours de validation par les ministères du Travail et de la Santé.

Une première étape

Mais la FNCCB est réservée quant au contenu de la dernière version communiquée. « Nous avons par exemple demandé que les apprentis mineurs ne puissent pas reprendre leur travail en entreprise, or cette proposition ne semble pas être retenue à l'heure actuelle ; il n'est pas non plus précisé que le port du masque constitue une obligation », signale Pascal Barbey, secrétaire national de la FNCCB. Ce guide ne constitue d'ailleurs qu'une première étape, prévient la fédération : « Les conditions de la poursuite ou de la reprise de l'activité doivent se définir au cas par cas, entreprise par entreprise, pour tenir compte des spécificités propres à chacune d'elles. » Les comités sociaux et économiques qui doivent se tenir dans les prochains jours seront décisifs.

Marie-Nadine Eltchaninoff

Push web

À NE PAS RATER
CETTE SEMAINE...

[Interview] "Nous sommes face à un défi pour la vie"

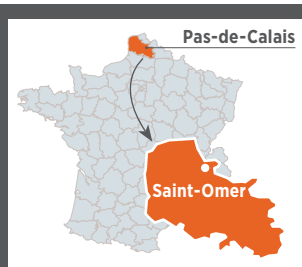
Alors que l'Italie est le pays européen qui paie le plus lourd tribut face à la crise sanitaire, le secrétaire général adjoint du syndicat UIL (Unione Italiana del Lavoro), PierPaolo Bombardieri salue le travail des agents publics, malmenés depuis des années, et appelle l'Europe à prendre ses responsabilités. « L'UE doit apporter une réponse collective, commune et immédiate. Nous ne pouvons pas nous permettre d'échouer à ce moment de l'histoire. » À lire sur www.cfdt.fr, rubrique « Actualités ».

[Tribune] Premières leçons de la crise

Dans une contribution au think tank Terra Nova, Laurent Berger tire ses « Premières leçons de la crise » et expose les effets concurrents de celle-ci sur les relations sociales, nous liant fortement les uns aux autres tout en mettant en exergue nos divisions. « La division du travail est extrêmement sophistiquée dans nos sociétés, mais nous réalisons depuis quelques jours qu'elle tient un compte très imparfait de l'utilité de chacun. Ni les rémunérations ni la considération collective ne sont aujourd'hui alignées sur cette utilité. » À lire sur www.cfdt.fr, rubrique « Presse » puis « La CFDT dans les médias ».

[Article] Onze mesures d'urgence pour le commerce alimentaire

Après avoir consulté ses délégués des enseignes de la grande distribution, la Fédération des Services adresse au gouvernement et aux responsables de la Fédération (patronale) du commerce et de la distribution onze mesures d'urgence destinées à protéger les 600 000 salariés de ce secteur. À lire sur www.cfdt.fr, rubrique « Actualités ».



REPÈRES

- Arpavie possède 125 résidences et services répartis sur l'ensemble du territoire : 46 Ehpad, 77 résidences autonomie, une résidence avec services et un service de soins infirmiers à domicile.
- L'établissement de Saint-Omer accueille 71 résidents et emploie 51 personnes, essentiellement à temps partiel. La CFDT y compte 22 adhérents.
- Lors des élections à l'échelle du groupe, la CFDT a obtenu près de 48% des voix, devant la CGT (30%), la CFTC (17%) et la CFE-CGC (4%).



© Groupe Arpavie (Saint-Omer)

Le groupe Arpavie compte 125 établissements répartis sur tout le territoire. Pour assurer la défense des 3000 salariés, la CFDT multiplie les déplacements avec cet objectif prioritaire : améliorer les conditions de travail des personnels.

ARPAVIE

DU LOCAL AU NATIONAL, LA PROXIMITÉ À TOUS LES NIVEAUX

APRÈS LA CRÉATION D'ARPAVIE, LA CFDT A ÉTÉ CONTRAINTE DE REPENSER SON ACTION ET DE REVOIR SA STRATÉGIE REVENDICATIVE. UN CHOIX PAYANT QUI LUI VAUT LA CONFIANCE DES SALARIÉS DU GROUPE. À SAINT-OMER, LA SECTION VOIT SES RANGS GROSSIR.

On flirte avec les 50% et on progresse de 13 points au niveau national», se félicite Sandrine Galli, déléguée syndicale centrale CFDT au sein du groupe Arpavie. Un résultat qui ne doit rien au hasard. « Ça ne s'est pas fait du jour au lendemain ; il a fallu parcourir des milliers de kilomètres, multiplier les rencontres et surtout ne pas compter ses heures ! » Arpavie, qui emploie près de 3000 personnes, possède 125 établissements répartis sur l'ensemble du territoire national. C'est le produit de la fusion, le 1^{er} juillet 2016, de trois associations (Arafo, Arepa et Arpad), et il a fallu laisser le temps aux militants de chacune des entités de prendre leurs marques et trouver leurs repères. D'autant que la CFDT était implantée très

diversement en ces lieux. Ainsi, elle pesait 25% chez Arpad mais était absente d'Arafo.

Des droits différents selon le site d'appartenance

« Nous n'avions pas le même historique, un dialogue social à géométrie variable et surtout pas toujours les mêmes droits selon notre employeur d'origine », se souvient Sandrine, qui travaille à la Résidence Les Astéries, à Sète (Hérault). Lorsqu'a lieu la première élection dans le nouveau groupe, en mars 2017, les militants agissaient chacun de leur côté, essentiellement dans leur ancien périmètre, sans concertation. Le résultat était plus honorable puisque la CFDT l'a emportée d'une courte tête devant la CGT, suivie de la CFTC, en l'occurrence 33,88% contre respectivement

31,05% et 23,77%. FO et la CFE-CGC étaient loin derrière (8,02% et 3,27%). Pourtant, cette élection laisse des regrets à Sandrine : « Nous avons fait campagne en ordre dispersé. Ça relevait un peu du bricolage, des fois. On ne savait pas exactement qui faisait quoi ni quelquefois où. » Partant de ce constat et s'appuyant sur cette première expérience, les équipes ont pu préparer au mieux l'échéance électorale de 2019. Dans le cadre d'un « plan d'action représentativité », un travail est mené en lien avec la Fédération Santé-Sociaux. « L'idée est d'accompagner les équipes, de les appuyer dans la construction de leur action et de leur stratégie revendicative », explique Claudine Villain, secrétaire nationale de la Fédération Santé-Sociaux chargée

de la représentativité. Des rendez-vous mensuels avec les différents collectifs militants sont organisés à Paris. « Petit à petit, on a appris à se connaître. À comprendre les problématiques des uns et des autres », se remémore Sandrine. Une stratégie se dessine, un planning de visites dans les établissements est créé, des outils revendicatifs communs voient le jour. « On a aussi mis en place un groupe WhatsApp avec celles et ceux qui voulaient s'engager et consacrer du temps à la campagne, explique la déléguée syndicale centrale. Ça a changé notre quotidien compte tenu de la diversité de nos réalités géographiques. Le sentiment d'isolement que l'on pouvait parfois ressentir a complètement disparu. » Les militants motivés retournent vers les salariés.

LES MILITANTS D'ARPAVIE FACE AU COVID-19

Ils diffusent une fiche d'entretien qui les interroge sur leur quotidien, leur charge de travail, leurs priorités et leurs inquiétudes. Les retours sont nombreux... et positifs. La démarche est appréciée. Ils permettent à la CFDT d'enregistrer les contacts dans les établissements, d'identifier de potentiels électeurs et adhérents.

Une stratégie nationale élaborée avec les collectifs

La CFDT d'Arpavie est confortée dans sa dynamique, les équipes poursuivent leur travail sur le terrain. L'optimisme et la convivialité sont de mise. Cette cohésion n'est pas de trop face à des organisations qui ciblent la CFDT plutôt que la direction ou se désintéressent des problèmes des salariés. Alors que la CFDT demande l'harmonisation des différents statuts des salariés, d'autres défendent le statu quo. « *Certaines organisations trouvaient tout à fait normal le fait que les agents n'aient pas les mêmes droits* », se désole Sandrine. Les anciens salariés de telle ou telle structure avaient trois jours de carence en cas de maladie tandis que d'autres n'en avaient aucun. Une anomalie flagrante selon la CFDT, un non-sujet pour les tenants de l'immobilisme. Alors que la refonte de l'accord collectif est à l'ordre du jour, les militants CFDT se rendent dans les établissements, multiplient les visites, révèlent le dogmatisme de certains. La CFDT agit et obtient de nouveaux droits : reprise de l'ancienneté en cas de changement de poste, négociation sur la qualité de vie au travail. Elle dynamise les œuvres sociales. « *Nous avons mis en place une plateforme en ligne qui permet aux agents d'acheter directement leurs billets de spectacle ou de concert. Cela permettait de proposer des offres locales, qui collaient beaucoup plus aux attentes des collègues.* » Cette initiative, pourtant utile aux salariés, fait l'unanimité syndicale contre elle. « *Ils ont voulu faire disparaître le site!* », se souvient Sandrine. Des attaques qui ne passent pas inaperçues auprès des salariés... avec à la clé un

mécontentement qui s'exprime dans les votes. Lors des élections de novembre 2019, la CFDT l'emporte avec 47,97%. La CGT recule d'un point, à 30%, la CFTC perd 8 points (17%).

Des actions locales définies avec les collègues

Sur le territoire, les bonnes nouvelles se multiplient : aux Pavillons-sous-bois (Seine-Saint-Denis), des salariés font connaître leur envie d'agir au côté de la CFDT ; à Sète ou à Saint-Omer, la CFDT continue de progresser. « *On vient de faire cinq nouvelles adhésions!* », se félicite Jocelyne Knockaert, 44 ans, élue CFDT au comité social et économique de



Les militants de la CFDT privilégient la négociation... mais ils n'hésitent pas à se mobiliser si nécessaire. Une stratégie payante : les adhésions augmentent!

la Résidence Stenhuis. Pour cette auxiliaire de vie, la raison de ce succès est simple : « *On est loin des idéologies et on agit en concertation avec les collègues.* » Dans l'établissement, la CFDT est omniprésente depuis 2007. À l'époque, de nombreux salariés faisaient face à une direction négligente dans le versement des salaires. « *La CFDT nous a aidés à monter des dossiers prud'hommes. Nous avons gagné et, depuis, nous sommes restés* », explique celle qui a franchi le pas du militantisme en 2015. À Saint-Omer, les problématiques ne manquent pas. Un changement des plannings a été décidé de manière unilatérale par l'employeur. Les personnels voient leur horaire de matinée ou d'après-midi se transformer en journée de dix heures sur trois jours. Un changement qui implique un profond bouleversement de l'organisation du travail. Les auxiliaires de vie se retrouvent désormais en effectif réduit entre

7 et 10 heures, puis de nouveau de 18 à 21 heures. Concrètement ? Au lieu de deux auxiliaires par étage pour s'occuper des 28 résidents, il n'en reste plus qu'une à chaque étage. « *Quand quelqu'un sonne, nous sommes plus longs à réagir!*, se désole Jocelyne. *On ne peut pas être partout... même si on fait tout pour!* » Entre la toilette, les repas ou les animations, les missions ne manquent pourtant pas. Cette situation n'est évidemment pas sans conséquence sur les personnels. « *Nous sommes stressés, on a peur de mal faire notre travail, s'inquiète Jocelyne. On a peur de ne pas pouvoir répondre au besoin des résidents,*

qui sont notre priorité. » Les agents demandent de la considération et comptent sur la CFDT pour faire état de cette situation lors des prochaines séances du comité social et économique central. D'ici là, Jocelyne est sur tous les fronts : permanence, échanges téléphoniques, rencontre avec ses collègues - son agenda est chargé mais sa détermination, intacte. Elle sait qu'elle pourra compter sur ses collègues CFDT lors du CSE central. « *C'est rassurant de savoir que l'on n'est pas seule quand on se retrouve confrontée à ce genre de situation, souffle Jocelyne. D'autant qu'avec du dialogue on aurait pu aller vers une évolution de nos postes, voire de nos horaires. On ne comprend pas cette décision de l'employeur. Ce n'est bénéfique pour personne.* » À Saint-Omer ou au sein du groupe Arpavie, les agents portent le même message : « *On travaille avec des humains, pas avec des boîtes de conserve!* »

Guillaume Lefèvre

Informer et répondre aux inquiétudes des salariés. La mission des militants de la CFDT des établissements d'Arpavie est de taille : conditions de travail, risque sanitaire, télétravail, manque de matériel... Alors que plusieurs cas de coronavirus ont été identifiés dans certains établissements, les interrogations sont multiples. Pour faire face à l'afflux de questions, une cellule de soutien composée de cinq élus CFDT des comités sociaux et économiques a été mise en place.

« *Nous avons affiché nos numéros de téléphone dans les établissements. Tout le monde peut nous appeler* », confie Sandrine Galli, déléguée syndicale centrale d'Arpavie. Une proximité bienvenue pour les salariés... qui se sont emparés de ce service. « *Nous passons nos journées au téléphone à conseiller, rassurer ou démonter les rumeurs qui se propagent. Il faut éviter la panique.* » Un boulot à plein temps car, quand ce n'est pas pour répondre aux salariés, le téléphone reste le canal privilégié des militants. Leur groupe WhatsApp, qui réunit une cinquantaine d'élus CFDT, tourne à plein régime. « *Nous partageons les mauvaises expériences et les bonnes pratiques. Nous faisons ensuite remonter à la direction.* » À l'initiative de la CFDT, plusieurs sujets sont déjà sur la table : prise en charge des frais de transport, de repas ou de garde d'enfants. « *Il faut aider celles et ceux qui, conscients des risques, se dévouent quotidiennement aux plus fragiles!* » Malgré la crise, à Arpavie, le seul mot d'ordre pour la CFDT, c'est réactivité!

Faites-nous connaître vos bonnes pratiques syndicales à l'adresse hebdo@cfdt.fr



© Laurent Grandguillot/REA

Alors que Roissy voit son activité strictement cantonnée au rapatriement des Français actuellement à l'étranger, Orly a fermé ses portes le 31 mars.

COVID-19 LA MENACE PLANE SUR LE SECTEUR AÉRIEN

Le transport aérien est toujours fragile en cas de crise géopolitique, climatique ou économique mais il vit actuellement la plus grave récession de son existence», estime Raphaël Caccia, secrétaire général de l'Union fédérale des aériens (UFA) FGTE-CFDT. «Beaucoup d'entreprises du secteur ne s'en relèveront pas. Il est de la responsabilité de l'État de soutenir le transport aérien – qui représente 1,1 million d'emplois directs et indirects, 2,5% du PIB et 100 milliards de contribution par an à l'économie française», rappelle l'UFA FGTE-CFDT dans un communiqué du 12 mars dernier.

Environ 90% des salariés en activité partielle

Depuis la semaine dernière, l'activité partielle est généralisée à toutes les entreprises, et toutes les catégories de personnels sont touchées. L'aéroport d'Orly (il relie la France aux autres pays d'Europe et aux Antilles) a fermé ses portes ce week-end.

À Roissy, plusieurs aéro-gares sont déjà à l'arrêt et quelques vols maintenus permettent de

rapatrier des Français de l'étranger. «Seule l'activité cargo internationale fonctionne à plein régime pour alimenter le marché français», indique Raphaël Caccia. L'UFA-CFDT travaille néanmoins sur des scénarios de reprise des vols passagers et modélise un redémarrage de l'activité entre huit et douze semaines après le passage en stade 3. Elle souhaite également négocier un accord de branche afin d'atténuer les pertes de salaires et d'aller au-delà des dispositions légales d'activité partielle. La crise fait aussi remonter le sujet de la convention collective nationale du transport aérien : «Le personnel navigant n'est couvert par aucune disposition conventionnelle, il n'existe pas de définition du temps de travail pour eux», précise Raphaël Caccia. Or il va falloir impérativement arriver à un accord temps du travail afin d'indemniser les salariés.» La CFDT avait déjà fait des propositions il y a un bon bout de temps... Un texte réglementaire est attendu dans les prochains jours.

Claire Nillus

HCR : CRÉATION D'UN FONDS SOLIDAIRE

À situation exceptionnelle, réponse exceptionnelle : la Fédération des Services CFDT vient d'annoncer la création d'un fonds solidaire de protection sociale pour la branche des hôtels, catés et restaurants, très affectée par la crise du Covid-19. Créé avec les partenaires de la protection sociale, ce fonds permettra notamment aux salariés et employeurs adhérents au contrat HCR Prévoyance Santé d'être totalement exonérés de cotisations pour le second trimestre 2020 et de continuer à être protégés quelle que soit leur situation. «Nous devons être solidaires pour les salariés et les entreprises qui, demain, devront se reconstruire», a précisé Stéphanie Dayan, secrétaire nationale de la CFDT-Services. La branche compte 800 000 salariés.

BIENTÔT DE NOUVELLES DATES POUR LES ÉLECTIONS TPE

Les difficultés rencontrées dans l'établissement des listes électorales ont décidé le ministère du Travail à reporter les élections de représentativité dans les très petites entreprises ainsi que celles du particulier employeur, qui devaient se tenir du 23 novembre au 6 décembre. Une ordonnance, prévue dans les prochaines semaines, devra donner les nouvelles modalités d'organisation du scrutin et fixer de nouvelles dates. Ce report suppose en tout cas une adaptation réglementaire mais aussi législative. Les pouvoirs publics ont annoncé vouloir en discuter prochainement avec les partenaires sociaux.

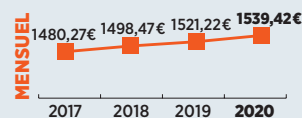
LA RÉFORME TERRITORIALE REPORTÉE

Fin du suspense. La réorganisation territoriale de l'État a été officiellement reportée du 30 juin 2020 au 1^{er} janvier 2021 en raison de la pandémie, a confirmé le 23 mars le secrétariat général du gouvernement. La CFDT-Fonctions publiques – qui avait dès le 17 mars demandé au Premier ministre de «suspendre les différentes réformes et restructurations liées à la réforme de l'organisation territoriale de l'État (OTE) et notamment la partie consacrée à la mise en place des secrétariats généraux communs aux DDI et aux préfetures» – a été entendue.

Repères

SMIC BRUT

Au 1^{er} janvier de chaque année



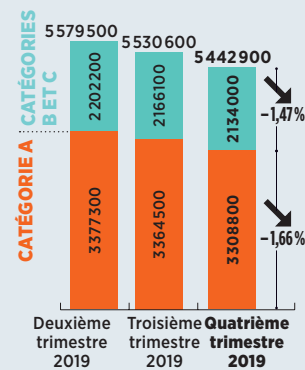
EMPLOI SALARIÉ

Au 4^e trimestre 2019 : + 0,4%

- 19 741 500 personnes ont un emploi salarié privé (soit + 1,4% sur un an);
 - 5 799 900 personnes travaillent dans la fonction publique (soit + 0,4% sur un an).
- TOTAL : 25 541 400 salariés** en France (hors Mayotte).

CHÔMAGE EN FRANCE MÉTROPOLITAINE

- Catégorie A : personnes sans activité
- Catégories B et C : personnes exerçant une activité réduite



Taux de chômage au sens du BIT


Au 4^e trimestre 2019

8,1% de la population active en France, y compris Drom (départements et régions d'outre-mer), hors Mayotte.

Taux de chômage en Europe

En janvier 2020

- Zone euro : 7,4%
- Europe des Vingt-Huit : 6,6%



**Nous pouvons
changer de
voiture tout
en maîtrisant
notre budget.**

CRÉDIT AUTO
Un taux unique
quel que soit
le montant
emprunté*

**Ce qui est essentiel pour nous, c'est de pouvoir
changer de voiture en profitant d'un taux
de crédit avantageux.**

Grâce au taux promo proposé par la Macif, nous avons pu emprunter pour financer notre nouvelle voiture sans pour autant déséquilibrer notre budget. Et en plus, on a fait toutes les démarches en ligne.

La Macif s'engage à vos côtés.

Découvrez le crédit auto et ses avantages, en agence ou sur macif.fr

Assurances
Banque
Santé
Essentiel pour moi



Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Organisme prêteur Socram Banque.

* Le taux varie en fonction de la durée d'emprunt choisie.

Les crédits à la consommation proposés par la Macif sont des produits Socram Banque. Société anonyme au capital de 70000000€. RCS Niort 682014865. Siège social : 2 rue du 24 Février - CS 90000 - 79092 Niort Cedex 9. Mandataire d'assurance n°ORIAS 08044968 (www.orient.fr).

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4 rue de Pied-de-Fond 79000 Niort. Intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement pour le compte exclusif de Socram Banque. N° ORIAS 13005670 (www.orient.fr).

BRETAGNE

Permanences juridiques et humaines pour salariés isolés



© InfoCom CFDT

Dès la fermeture des accueils physiques, le 12 mars, on a tenu les permanences téléphoniques et par mail avec une vingtaine de militants, explique Lydie Nicol, la secrétaire générale de la CFDT-Bretagne. *Aujourd'hui, nous avons une cinquantaine de militants mobilisables dans la région et ses quatre départements.* « Avec une messagerie et des numéros de téléphone dédiés à chaque département breton, l'Union

régionale interprofessionnelle a tout mis en œuvre pour assurer la continuité du « service syndical » – l'utilisation d'une telle expression étant parfaitement fondée. De quelques appels et mails les premiers jours, les permanences doivent désormais répondre à des dizaines de questions posées quotidiennement par des salariés. « Ça monte en puissance. Nos syndicats et réseaux CFDT sont sur le pont pour répondre directement aux interrogations des adhérents. Dans nos permanences, ce sont

plutôt des salariés non adhérents souvent isolés ou issus de petites entreprises qui nous interpellent », observe la secrétaire générale. Ils ont besoin d'aide, d'informations, d'autant que les règles évoluent vite avec les mesures liées à la crise sanitaire.

La proximité... autrement
« Nous apportons des réponses juridiques et techniques, mais pas seulement. Nous les voulons aussi humaines, affirme Lydie Nicol. J'ai ainsi renseigné sur ses droits une secrétaire médicale dépourvue de protection sur son lieu de travail qui accueille des patients; ses employeurs voulaient lui imposer une rupture conventionnelle. Lorsque je lui ai proposé un contact téléphonique, elle a été ravie. Je l'ai ensuite mise en contact avec le syndicat santé-sociaux de son département. C'est une période où on a un grand besoin d'humanité et où le syndicalisme, plus que d'habitude, peut et doit prouver son utilité ! »

Didier Blain

GRAND EST

Des actions de solidarité dans tous les secteurs

La région est dans l'œil du cyclone, constate Dominique Toussaint, secrétaire général de la CFDT-Grand Est. *Nous mettons tout en œuvre pour accompagner les sections et les salariés.* « Droit d'alerte ou de retrait sont les principaux sujets de préoccupation des militants. « Nous sommes face à une déferlante de sollicitations », explique Baptiste Leroy, secrétaire général du Syndicat chimie-énergie Champagne-Ardenne, lequel s'est mis à la disposition totale des sections de son champ; les échanges sont quotidiens et il leur vient en appui si nécessaire. Il a ainsi accompagné les salariés d'Ico France à Crancey (Aube) dans l'exercice de leur droit de retrait.

« La direction n'a pas pris la mesure des risques liés à la propagation du virus. Les salariés ont refusé de reprendre leur activité et demandé que des mesures de sécurité soient prises. » Franck Gassman, secrétaire général du Syndicat des services de Meurthe-et-Moselle et Meuse, a lui communiqué son numéro de portable à chacun des adhérents : « On s'organise pour aider, mettre en place et partager les bonnes pratiques ou relayer des initiatives. »

Multiplication des initiatives solidaires

Dans le Grand Est, l'accès des personnels les plus exposés au matériel de protection est LA priorité. Les militants font jouer leur réseau et la solidarité. Alors

que les 500 magasins de Thom Europe (Histoire d'Or, TrèsOr...), fermés, possèdent des gants, du gel et des masques, Nathalie Aubert, élue CSE, a interpellé sa direction pour que tout soit envoyé aux hôpitaux. Ainsi, 400 paires de gants ont été livrées au CHU de Nancy. Cyril Baudesson, d'Alternative Police CFDT, a lancé un appel aux dons pour les fonctionnaires de police, en première ligne et sous-équipés. Ayant reçu 18 000 masques, 1500 paires de gants et 60 litres de gel (en provenance, entre autres, d'équipes CFDT), il en a distribué la moitié à ses collègues et a offert le reste aux centres hospitaliers et aux infirmières libérales de la région. « On y arrivera tous ensemble ! »

Guillaume Lefèvre

RETRAITÉS

Forum CFDT de la solidarité

Par définition, nos adhérents sont plus sensibles au virus, explique la secrétaire générale Dominique Fabre, *mais débordent d'imagination, et notre forum en témoigne !* À la mi-mars, la CFDT-Retraitées a lancé un forum* invitant ses adhérents à témoigner sur la prise en charge des personnes âgées à domicile, en Ehpad, près de chez eux. L'UCR s'est engagée à faire remonter, auprès du groupe de réflexion mis en place au ministère des Solidarités et de la Santé, les témoignages et manifestations de solidarité qui y figurent. Une adhérente a ainsi pris en charge chez elle une personne de 84 ans; une retraitée militante a concocté bilan et menus hebdomadaires pour les retraités en manque d'inspiration.

Toute la CFDT-Retraitées mobilisée !

Beaucoup d'adhérents s'interrogent sur la conduite à tenir vis-à-vis de leur employé de maison. Certains, conscients du manque d'équipement dont dispose leur salarié, envisagent une mise en chômage partiel. D'autres subissent la pénurie d'aides à domicile quand ces dernières ont des enfants à garder. Les UTR se mettent alors en rapport avec les centres communaux d'action sociale pour gérer au cas par cas. Enfin, la situation des Ehpad préoccupe sérieusement la CFDT-Retraitées. Des militants investis dans 70 conseils de vie sociale (CVS) des Ehpad de l'Essonne ont par exemple décidé de multiplier les communications avec les résidents et personnels de ces établissements. Avec Skype, mails, photos et visioconférences, ils réduisent l'anxiété liée à l'isolement. Un bel élan de solidarité CFDT se met en place!

Didier Blain

* <https://www.xn--cfdt-retraits-mhb.fr/Covid-19>.